

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2018**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

1. INTRODUCTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2018, de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, en collaboration avec les Centres de Gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Nombre de dossiers d'inscription reçus	232
Nombre de candidats admis à se présenter aux épreuves	241
Nombre candidats présents épreuve écrite	131
Note ou moyenne la plus haute	16.25
Note ou moyenne la plus basse	0.25
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5	3
Moyenne sur l'épreuve	10.63
Seuil des points nécessaires pour être admis à passer l'épreuve pratique	5
Nombre de candidats admis à passer l'épreuve pratique	128
Nombre candidats présents épreuve orale	126
Note la plus haute	18
Note la plus basse	4
Seuil d'admission (en points)	20
Nombre de candidats admis	96
% candidats admis (par rapport candidats présents lors de la 1 ^{ère} épreuve)	73.28 %

3. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Inscrits	Admis à passer les épreuves	Admis à l'oral	Admis à l'examen
6	1	1	0	0
16	15	15	8	8
17	2	2	1	1
19	9	9	7	4
24	32	21	17	11
33	77	73	43	32
40	23	23	17	12
46	1	1	1	1
47	10	9	5	4
63	1	1	1	0
64	27	27	11	9
86	5	5	0	0
87	26	24	17	14
92	1	1	0	0
97	2	2	0	0

Remarques générales :

- . Taux d'absentéisme élevé sur cette 1^{ère} épreuve : 43.54 %, en effet il est étonnant de voir un absentéisme aussi élevé sur un examen professionnel alors que le nombre de postes ouverts n'entre pas en compte dans le choix du lieu de passage ;
- . 3 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite, 83 candidats ont obtenu la moyenne à cette épreuve (soit 63,04 % des candidats admis à passer l'épreuve pratique) ;
- . Très légère diminution du nombre de candidats inscrits en 2016 (-5 candidats) ;
- . Répartition 42 hommes / 195 femmes en Dordogne ;
- . 18 candidats inscrits n'ont pas été admis à passer les épreuves pour les raisons suivantes : retour hors délai des dossiers d'inscription, grade non conforme à celui requis (ouvert aux rédacteurs territoriaux de 2^{ème} classe uniquement), échelon non conforme à celui requis.
- . 13 candidats ont confondu l'examen professionnel au titre de la promotion interne et au titre de l'avancement de grade.

4. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Cet examen comprenait une épreuve écrite et une épreuve pratique.

L'épreuve écrite s'est déroulée au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle le 27 septembre 2018. La liste des candidats admis à passer l'épreuve orale a été établie le 12 novembre 2018.

L'épreuve pratique s'est déroulée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle les 11,12 et 13 décembre 2018. Le jury d'admission s'est réuni le 13 décembre 2018.

a. L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 1).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, six correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique.

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, consistait en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- niveau faible des candidats dans l'ensemble pour un sujet jugé plutôt facile mais dans lequel il était facile de s'égarer ;
- le sujet comportait deux aspects : un aspect usagers et un aspect agents. La plupart des candidats sont passés à côté du second ;
- la deuxième partie a été plutôt négligée. Les correcteurs regrettent le manque de projet, d'imagination et de mobilisation des connaissances professionnelles.
- La méthodologie apprise en formation est trop présente et n'a pas été réappropriée.
- Ils rappellent que ce rapport doit être un outil d'aide à la décision.

Attention, les membres du jury rappellent que l'utilisation de deux couleurs est interdite. Même pour souligner les titres.

b. L'épreuve orale : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'ensemble des candidats était réparti en 11 groupes d'examineurs au total.

Cet examen comprenait une seule épreuve orale (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef 1).

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation de l'expérience et compétences acquises lors du parcours professionnel et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn, ni plus, ni moins) ;
- connaissances et perception des missions d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe, facultés d'analyse et de réflexion, connaissance des collectivités territoriales et sens du service public, curiosité intellectuelle et esprit critique, aptitude à l'encadrement et à la coordination ;
- motivation, dynamisme, cohérence et capacités de communication, gestion du stress, appréciation de la hiérarchie.

Ils soulignent

- l'importance de cette épreuve qui, de par son coefficient identique à celui attribué à l'épreuve écrite, pèse du même poids dans la réussite à cet examen ;
- un niveau très moyen mais quelques très bons candidats ;
- un manque réel de connaissance concernant les collectivités territoriales et particulièrement les intercommunalités ;
- un manque d'intérêt pour l'environnement territorial en dehors du service du candidat. En effet, la plupart des candidats souhaitent évoluer sur leur propre poste sans envisager la possibilité d'une autre fonction ;
- les candidats travaillant sur plusieurs collectivités se sont démarqués par leur polyvalence et leur connaissance pointue de l'environnement territorial ;

Le mérite de ces agents a été mis en avant, ces derniers faisant la démarche de passer cet examen au lieu d'attendre un prochain avancement de grade.

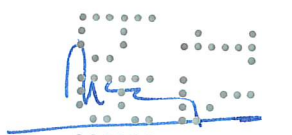
Par conséquent, les principales qualités recherchées par le Jury étaient les suivantes :

- curiosité intellectuelle ;
- connaissances autres que celles nécessaires dans leur poste actuel ;
- culture territoriale exigée ;
- capacité d'encadrement indispensable pour cette fonction.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir l'arrêté correspondant.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 13 décembre 2018.


Dumpeca des



